

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

La présente consultation, porte sur la fourniture et l'installation de vestiaires sportifs (au stade de Conroc, commune associée de LOUPIAC) de type construction modulaire répondant aux normes FFF et aux caractéristiques suivantes :

- locaux comprenant :
  - 2 vestiaires joueurs de 20 m<sup>2</sup> minimum avec douches à bouton poussoir de 5 m<sup>2</sup> (+ou - 1 m<sup>2</sup>),
  - 1 vestiaire arbitre de 8 m<sup>2</sup> minimum avec WC, lave mains et douche,
  - 1 local technique de 3/4 m<sup>2</sup>,
  - 1 WC équipé Personne à Mobilité Réduite accessible au public de 4 m<sup>2</sup> (+ou - 0,5 m<sup>2</sup>) avec lave mains,
  - 1 WC à l'anglaise avec lave mains de 2 m<sup>2</sup> (+ou - 0,5 m<sup>2</sup>),
- ossatures en profilés métalliques,
- toiture en bac acier galvanisé,
- plafond isolation thermique en toiture,
- bardages en panneaux sandwich avec isolant,
- plancher renforcé avec isolation (500 kg/m<sup>2</sup> préconisé)
- revêtement de sol PVC pour passage intensif,
- menuiseries extérieures : châssis coulissants PVC avec double vitrage isolant et portes pleines en aluminium avec remplissage en panneaux sandwich isolants,
- cloisonnement intérieur en panneaux sandwich,
- électricité, ventilation, éclairage de secours et alarme selon les normes en vigueur,
- chauffage par convecteurs électriques muraux avec programmation,
- sanitaires normalisés.

## A la charge de l'entreprise :

- la demande d'autorisation d'urbanisme qui sera signée par la collectivité,
- la sécurisation du chantier,
- le raccordement aux réseaux (eau, électricité) et au dispositif d'assainissement individuel situés à proximité immédiate du bâtiment,
- le nettoyage après travaux,
- les contrôles par organismes agréés relatifs aux textes réglementaires en vigueur pour ce type de bâtiment.

## A la charge de la commune :

- les fondations et la pose des longrines,
- les extensions de réseaux.

L'entreprise devra pouvoir justifier des qualifications correspondant aux travaux à réaliser et fournira dans son mémoire technique tout document nécessaire à la parfaite compréhension de son offre (plans, schémas et fiches techniques etc...). De plus elle devra attester de la performance énergétique du futur bâtiment, murs, vitrage, menuiseries.

Toute modification, qui paraîtrait susceptible d'améliorer la qualité du projet sera chiffrée en variante en dehors de la proposition de base.

Il est stipulé qu'aucun supplément de prix ne pourra être accordé ultérieurement du fait que les renseignements dont l'entrepreneur s'était entouré étaient inexacts ou incomplets.

Le bâtiment devra être livré et installé dans un délai de 3 mois à compter de la commande.

Votre offre qui comprendra, la fourniture, le transport, l'installation et la mise en service des vestiaires devra me parvenir pour **le vendredi 19 juillet 2019, 12 heures.**